

AVOCATS

William BOURDON Sandrine RICHER Apolline CAGNAT Amélie LEFEBVRE Bertrand REPOLT Vincent BRENGARTH Avocats associés Marie-Laure DUFRESNE-CASTETS
Alice GOURLAY-DUPLESSIS
Tahicia JOLY
Manon DANTIN
Mahaut VANÇON
Jim VILLETARD
Avocats collaborateurs

T. 01 42 60 32 60 - F. 01 42 60 19 43

contact@bourdon-associes.com

COMMUNIQUE DES AVOCATS DU FRONT NATIONAL POUR LA DEFENSE DE LA CONSTITUTION

Les soussignés annoncent avoir procédé au dépôt, le 9 février dernier, d'une plainte devant le Procureur Général Près la cour d'appel de Conakry des chefs de violences volontaires ; meurtres ; association de malfaiteurs ; accomplissement arbitraire d'un acte attentatoire à la liberté individuelle concernant les exactions commises par la junte militaire dirigée par le colonel Mamadi Doumbouya.

Cette plainte fait suite aux violations graves des droits de l'Homme notamment des homicides par les forces de l'ordre des manifestants, la restriction drastique de l'espace civique et politique, l'interdiction illégale du droit de manifester et d'association mais aussi l'exercice des libertés individuelles et collectives conformément aux articles 20 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 21 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, 11 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, 34 et 8, alinéa 2 de la Charte de la transition Guinéenne.

Le FNDC et ses conseils ont largement documenté les graves violations des droits humains à l'œuvre en Guinée depuis plusieurs mois, confirmés par un ensemble de grandes organisations non-gouvernementales. Personne n'est non plus dupe du principe qui consiste à interdire les manifestations pour ensuite reprocher l'usage disproportionné de la force aux organisateurs de ces mêmes manifestations pacifiques. Cela suffit.

Alors que, jeudi 16 février 2023, deux morts sont encore intervenus dans le cadre de la répression de la manifestation, suite à une réquisition de l'armée par le ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation des unités d'élites de l'armée Guinéenne (BATA et le GIR), 58 personnes blessées dont certaines atteintes par balles, 47 arrestations dont des citoyens à leurs domiciles...

Les soussignés entendent plus que jamais poursuivre les initiatives judiciaires dans les prochains jours afin que tous ceux qui participent aux violences contre les militants prodémocratie aient à rendre des comptes quelles que soient les responsabilités qu'ils occupent.

La justice finira par triompher.

Paris, le 17 février 2023

William BOURDON

Vincent BRENGARTH